



Badminton Club de Chambéry

Maison des Associations – Boîte G1
67 Rue Saint-François de Sales
73000 CHAMBERY

Mail : tournoi@bcc73.com Tel : 06 09 36 45 47



REGLEMENT PARTICULIER TOURNOI PAR EQUIPES LES 4 SANS PLUMES 2025

GÉNÉRALITÉS

1. Le Badminton Club de Chambéry Organise un tournoi de badminton **par équipes les 12 et 13 avril 2025**.
2. Le tournoi est en cours d'autorisation par la ligue Auvergne Rhône alpes de badminton : numéro de dossier 2401411.
3. Le Juge-Arbitre principal sera **Christophe NIZARD** assisté de **Quentin BOUILLARD** et **Samuel PHILIPPE**. Leurs décisions seront sans appel.
4. Le tournoi est régi par les règles du Règlement Général des Compétitions et du présent règlement particulier. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.
5. Les Juge-Arbitres peuvent disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement.
6. Le tournoi se déroulera au **Complexe Sportif Michel Boutron situé 31 rue du Grand Champ - 73000 CHAMBERY**.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

7. Le tournoi est ouvert aux joueurs français.
8. Tout joueur doit être en règle avec la FFBAD et doit être régulièrement licencié à la date du tirage au sort.
9. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs classés dans les séries N2, N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 ainsi qu'aux Non Compétiteurs. Les Minimes, Cadets, Juniors et Vétérans pourront s'inscrire au tournoi. Toutefois, pour les mineurs, un référent (parent, représentant du club...) devra être présent dans la salle.

INSCRIPTION, SÉRIES ET TABLEAUX

10. Les inscriptions se feront par équipe sur **BadNet**. Un joueur ne peut s'inscrire individuellement, sans avoir une équipe de rattachement (pas d'inscription "en recherche d'équipe").
11. Le coût d'inscription d'une équipe s'élève à **100€**, auxquels s'ajoutent 2€ de participation fédérale par joueur de l'équipe. Les frais d'inscription doivent être réglés sur BadNet ou par virement sur le compte du Club de Chambéry ci-dessous en mentionnant 4SP2025 et le nom de l'équipe, avant la date de fin des inscriptions :

IBAN : FR76 1027 8088 9200 0255 0180 112 BIC : CMCIFR2A



Badminton Club de Chambéry

Maison des Associations – Boîte G1
67 Rue Saint-François de Sales
73000 CHAMBÉRY

Mail : tournoi@bcc73.com Tel : 06 09 36 45 47



REGLEMENT PARTICULIER

TOURNOI PAR EQUIPES LES 4 SANS PLUMES 2025

12. Chaque équipe désignera un capitaine et choisira un nom d'équipe.
13. Une équipe doit être constituée au minimum de 2 joueurs et de 2 joueuses. L'équipe peut être composée au maximum de 6 personnes.
14. Chaque joueur d'une équipe ne peut participer à plus de 2 matchs sur chaque rencontre.
15. Plusieurs divisions seront constituées selon la valeur des équipes inscrites. Cette dernière est déterminée en additionnant les points associés au classement des 2 joueurs et des 2 joueuses les mieux classés de l'équipe dans leur meilleure discipline selon le barème suivant :

Classement	NC	P12	P11	P10	D9	D8	D7	R6	R5	R4	N3	N2
Points	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11

Si plusieurs équipes sont à égalité de points, le CPPH des joueurs concernés sera pris en compte, en accord avec le Juge-Arbitre.

16. Chaque division sera constituée d'une phase de poules (poules de 4 équipes privilégiées), qui sera suivie d'une deuxième phase de poules ou d'une phase finale en élimination directe en fonction du nombre d'équipes inscrites.

La première phase de poule se jouera le samedi 12 avril 2025 et les phases finales (poules ou éliminations directes) se joueront le dimanche 13 avril 2025.

17. Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et le Juge-Arbitre, au CPPH à la date du tirage au sort.

18. La date limite d'inscription est fixée au **jeudi 03 avril 2025**

Le tirage au sort se fera le vendredi 04 avril 2024 au CPPH et classements du 03 avril 2024.

SPÉCIFICITÉS DES RENCONTRES

19. Les rencontres se déroulent en 5 matchs, un de chaque discipline :

- 1 Double Homme
- 1 Double Dame
- 1 Simple Homme
- 1 Simple Dame
- 1 Mixte

Les matchs seront joués dans cet ordre. Dans le cas où une même joueuse ferait le SD et le Mx c'est le Juge Arbitre (ou son adjoint) qui déterminera l'ordre des matchs de la rencontre. Chaque match se joue en auto-arbitrage, au meilleur des 3 sets de 21 points.

20. Chaque équipe se verra attribuer :

- 1 point par match gagné
- 0 point par match perdu
- -1 point par forfait



Badminton Club de Chambéry

Maison des Associations – Boîte G1
67 Rue Saint-François de Sales
73000 CHAMBÉRY

Mail : tournoi@bcc73.com Tel : 06 09 36 45 47



REGLEMENT PARTICULIER TOURNOI PAR EQUIPES LES 4 SANS PLUMES 2025

21. Le total des points cumulés par tous les matchs d'une rencontre permet d'en définir le résultat. Pour chaque rencontre de poule, les points de classement suivants sont attribués :

- 5 points par victoire
- 3 points par égalité
- 1 point par défaite
- 0 point par forfait

A ces points de classement s'ajoutent des bonus :

- 1 point en cas de victoire 5-0 (bonus offensif)
- 1 point en cas de défaite 2-3 (bonus défensif)

22. En cas d'égalité au classement général dans une poule :

a) Si 2 équipes sont à égalité, c'est le résultat de la rencontre particulière entre ces 2 équipes qui les départagera. Si la rencontre entre les 2 équipes s'est soldée par une égalité, on prendra en compte le set-average pour déterminer le vainqueur. Si l'égalité persiste, on tiendra compte du point-average pour les départager.

b) Si plus de 2 équipes sont à égalité, elles sont départagées au match-average, puis au set-average et en dernier lieu au point-average tant que l'égalité persiste. Lorsqu'une égalité n'est plus qu'entre 2 équipes, on applique la règle du point 22a).

23. En cas d'égalité entre 2 équipes dans les phases finales, on applique la règle décrite ci-dessus au point 22a).

LISTE D'ATTENTE, REMPLACEMENTS ET FORFAITS

24. Aucun remboursement ne sera effectué passée la date de fin d'inscription, sauf cas de force majeure (Voir point 3.1.5 du Règlement Général des Compétitions)

25. Le nombre d'équipes est **limité à 32**.

26. En cas de dépassement du nombre d'équipes inscrites, une liste d'attente sera constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité : date d'inscription, paiement effectif des droits d'engagement.

27. En cas de forfait de l'un des membres d'une équipe avant la compétition, le joueur défaillant peut être remplacé par un joueur d'un niveau équivalent. Une équipe ne pouvant pas être constituée de moins de 2 joueurs et 2 joueuses, si le désistement dans une équipe conduit à cette situation, l'équipe sera remplacée par une équipe en liste d'attente.

28. En cas de forfait lors de la compétition (exemple : blessure sur place constatée par le Juge-Arbitre), un membre d'une équipe pourra être remplacé, avec l'accord du Juge-Arbitre, par un autre joueur qui n'a encore joué dans aucune équipe inscrite.



Badminton Club de Chambéry

Maison des Associations – Boîte G1
67 Rue Saint-François de Sales
73000 CHAMBÉRY

Mail : tournoi@bcc73.com Tel : 06 09 36 45 47



REGLEMENT PARTICULIER

TOURNOI PAR EQUIPES LES 4 SANS PLUMES 2025

29. Si une équipe ne compte qu'une joueuse ou qu'un joueur suite à un forfait n'ayant pu être remplacé avant une rencontre, c'est le double dame ou double homme correspondant qui sera déclaré forfait. L'équipe adverse en sera informée et devra aligner une composition conforme avec une paire composée de deux joueuses ou joueurs différent(e)s sur le match en question.

30. En cas de forfait au cours d'une rencontre (exemple : blessure sur place constatée par le Juge-Arbitre), le joueur forfait pourra être remplacé par un autre joueur de l'équipe pour le(s) match(s) qu'il n'a pas débuté(s) dans la mesure où la limite de 2 matchs par joueur par rencontre est toujours respectée.

DEROULEMENT DU TOURNOI

31. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, l'échéancier. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision des Juges-Arbitres et du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs ne pourront pas être lancés avec plus de 1h d'avance.

32. Les volants seront à la charge des joueurs. En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle : **S-6000 de FORZA**.

33. Les capitaines d'équipe devront déposer leur composition d'équipe à la table de marque ou la déclarer sur badnet (e-Bad) 20 minutes avant l'heure prévue de la rencontre.

34. A l'appel de leur match, les joueurs disposent de 3 minutes pour se rendre sur le terrain et s'y préparer avant le début du match, test des volants compris. Passé le délai d'appel, tout joueur, joueuse, ou toute paire de double non présent(e) sur le terrain pourra être disqualifié(e) par le juge-arbitre et le match concerné sera alors perdu par forfait.

35. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (Minimum 2 raquettes, boisson, serviette, ...).

36. Les matchs seront auto-arbitrés. Cependant, tout joueur pourra, à tout moment du tournoi, faire appel au Juge-Arbitre qui réglera les désaccords s'il y en a.

37. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes, ...) sera compté comme faute, sauf au service, où il sera considéré "let" 1 seule fois. Les filins feront l'objet d'un "let" au service comme en jeu.

38. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre 2 matchs consécutifs est fixé à 20 minutes quelle que soit la discipline (le temps de repos est compté à partir du dernier point du match précédent jusqu'au début du premier point du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de(s) l'intéressé(e)s. Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable (Art 2.15 du RGC).



Badminton Club de Chambéry

Maison des Associations – Boîte G1
67 Rue Saint-François de Sales
73000 CHAMBÉRY

Mail : tournoi@bcc73.com Tel : 06 09 36 45 47



REGLEMENT PARTICULIER

TOURNOI PAR EQUIPES LES 4 SANS PLUMES 2025

39. Les joueurs désirant quitter le gymnase le feront en concertation avec les Juges-Arbitres du tournoi. Un horaire de retour maximum dans la salle leur sera proposé. De plus, ils devront indiquer un moyen pour les joindre pendant leur absence. Dans tous les cas le joueur est entièrement responsable de ses actes sachant que le règlement autorise à lancer un match avec 1 heure d'avance maximum.

40. Récompenses : les équipes victorieuses et finalistes de chaque division seront récompensées.

PRESCRIPTIONS GENERALES

41. Les coachs devront porter une tenue correcte et convenable tout au long du coaching, comme stipulé dans le Guide du Badminton (GUI07.07 Code de Conduite des conseillers, entraîneurs et éducateurs). Seuls les Juges-Arbitres seront aptes à juger du respect de ce point.

42. Une tenue de badminton conforme à la circulaire 03.07 de la F.F.BAD est attendue sur les terrains.

43. Le Juge-Arbitre a le pouvoir de suspendre ou d'interrompre la compétition si les exigences techniques ne sont pas remplies.

44. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.

45. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...

46. Toute personne s'inscrivant au tournoi accepte que son image soit utilisée pour différents supports (article de presse, vidéo, affiche...), sauf désaccord de sa part exprimé par écrit auprès des organisateurs.

47. Le joueur forfait ou blessé, après tirage au sort ou pendant la compétition, devra envoyer un justificatif dans la limite de 5 jours après la compétition à la commission régionale d'arbitrage Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton :

david.chailou@badminton-aura.org ou à :

Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton

37 route du Vercors

38500 Saint Cassien

Sans justification du forfait, le joueur s'expose à une sanction fédérale qui peut aller jusqu'à une suspension de 2 mois.

Bon tournoi à tous.

Le Comité d'Organisation du BCC 73.